



INSTRUCTIONS DE COURSE

COUPE INTERREGIONALE OPTIMIST 2026 28 et 29 Mars 2026

Autorité organisatrice COYCH Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra (supprimer si non utilisé)
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 **L'annexe T conciliation** s'appliquera. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné
- 1.5 **IDENTIFICATION ADDITIONNELLE**

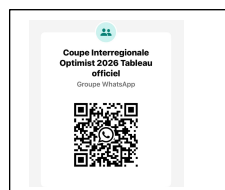
Si plus de 90 concurrents inscrits dans une série, il sera mis en place des groupes et pendant la course, chaque bateau montrera ou pas le ruban coloré correspondant à la flotte à laquelle il a été assigné et fixé en tête de livarde. Les rubans et les instructions pour la fixation seront fournis par le secrétariat de course.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse www.coych.org.
L'ensemble des informations concurrents et entraîneurs sera exclusivement communiqué de manière dématérialisée sur le site COYCH mentionné ci-dessus et sur le groupe whatsapp dont voici le lien



4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement (A utiliser quand l'AO fournit de l'équipement, par exemple des balises ou des numéros d'étrave) (supprimer si non utilisé)

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la Base Nautique Municipale , l'information sera transmise sur le groupe WhatsApp
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est affalé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Séries	Nbre de courses
28/03/2026	12h30	Opti Minimes (Gr1-Gr2) Opti Benjamins	3 courses
29/03/2026	11h00	Opti Minimes (Gr1-Gr2) Opti Benjamins	3 courses

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement le dernier jour est fixé à 15h30.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé **deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.**
- 6.4 Si le nombre d'inscrits dans une série est inférieur ou égal à 90 bateaux, il n'y aura qu'un seul départ.
Si le nombre d'inscrits est supérieur à 90 bateaux, l'épreuve pourra se courir en groupes.
- 6.5 Les bateaux seront alors répartis dans les groupes A et B.
Le premier jour de la régata, la répartition dans ces groupes, se fera à partir du dernier classement national disponible Exemple groupes2 (groupe A : 1 – 4 – 5- - 8... groupe B: 2 – 3 – 6 – 7.)
Les coureurs étrangers seront répartis de façon aléatoire dans les groupes.
La composition des groupes sera publiée chaque jour et maintenue toute la journée.
Chaque jour, à l'issue des courses, une nouvelle répartition sera effectuée à partir du classement général, indépendamment des jugements des réclamations ou des demandes de réparation, sur le même principe de répartition que le premier jour, aux conditions suivantes :
- a) Deux courses doivent être validées par tous les groupes avant le premier brassage.
b) La répartition dans les groupes s'effectuera sur le classement du même nombre de courses validées par tous et numérotées dans leur ordre de déroulement.
- 6.6 [DP] Identification des groupes
Les concurrents devront porter, en bout de livarde, la marque d'identification de leur groupe, définie dans le paragraphe en IC 1.5.
Toutes les flammes seront remises à l'entraîneur ou accompagnateur référent de chaque concurrent lors de la confirmation d'inscription Il est de la responsabilité de chaque concurrent, chaque jour, de porter la flamme correspondant à son groupe de répartition.
- 6.7 (a) les bateaux seront à nouveau répartis dans les flottes après chaque jour de course, sauf si le premier jour une seule course a été validée pour toutes les flottes.
Si toutes les flottes ont validé le même nombre de courses, les bateaux seront à nouveau répartis sur la base de leur rang au classement général.
Si toutes les flottes n'ont pas validé le même nombre de courses, la répartition s'effectuera sur le classement du même nombre de courses validées par tous et numérotées dans leur ordre de déroulement.
(b) Les répartitions seront basées sur le classement disponible à 19H chaque jour indépendamment des réclamations ou des demandes de réparation pas encore décidées.
(c) Si toutes les flottes n'ont pas le même nombre de courses à l'issue d'une journée, les flottes avec le moins de courses continueront de courir le jour suivant jusqu'à ce que toutes les flottes aient le même nombre de courses.
Tous les bateaux courront ensuite dans les nouvelles flottes.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront

Optimist Minimes : Sigle Optimist sur fond blanc
Optimist Benjamin : Sigle Optimist barré sur fond blanc

Dans le cas de course en groupes,

Optimist Minimes Gr1 (Sans flamme) Pavillon Rose
Optimist Minimes Gr2 (Avec flamme) Pavillon jaune

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours de type IODA sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont indiquées au tableau Comité.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
2 bateaux arborant pavillon orange	Oranges	Jaune

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

S/O

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord
- 12.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]
La zone de départ est une zone de 50 mètres au vent, sous le vent et de chaque côté de l'extrémité de la ligne de départ
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

S/O

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera matérialisée entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 L'annexe P s'applique, elle n'est pas modifiée.
- 15.1.1 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Pour toutes les classes le temps cible est de 40 minutes. Le temps limite pour le 1^{er} étant fixé à 1 heure.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Rez-de-chaussée de l'Espace Nautique.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au rez-de-chaussée de l'Espace Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée

18. CLASSEMENT

- 18.1 deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.5 La RCV A4.2 est modifiée se sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés au plus grand groupe.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

- 19.2 Il est interdit à un concurrent de traverser la zone de course, s'il ne court pas
- 19.3 Les concurrents qui demandent assistance doivent agiter le bras, main ouverte. Si aucune assistance n'est demandée, le bras sera agité poing fermé.
- 19.4 Si nécessaire un bateau de l'organisation de course peut ordonner à un concurrent d'abandonner son bateau et embarquer sur le bateau de surveillance.
- 19.5 Il peut être demandé aux bateaux entraîneurs et accompagnateurs d'assister le Comité de Course de la façon suivante
Soit à terre ou sur l'eau, par l'envoi du pavillon « V » accompagné de signaux sonores répétitif « demande d'assistance d'urgence demandée » Tous les entraîneurs, accompagnateurs doivent se mettre à disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions du Comité de course ou du Leader Surveillance par VHF et attendre les instructions. Dès que les conditions sont revenues gérables, le pavillon « V » sera affalé et fin de situation d'urgence toujours par VHF
- 19.6 Canal VHF Comité et PC Terre 77

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Les bateaux en s'inscrivant s'engagent à être en conformité avec les règles de jauge.
Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour l'ensemble des concurrents depuis le départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre. (Modification règle 40 des RCV).

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par pavillon COYCH. Le bateau Jury sera identifié avec un pavillon Jaune avec la mention Jury en bleu.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés auprès de l'organisation
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux

26. PRIX

Des prix seront distribués conformément à l'avis de Course

27. DECISION DE COURIR (RCV4)

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'OA de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

28 UTILISATION DE DRÔNES :

Le vol de drones de particuliers comme de professionnels est interdit dans la baie de Hyères y compris à terre autour de la Base Nautique (présence d'un aéroport militaire et civil à moins de 500 mètres).

Voici le lien officiel avec les zones interdites:

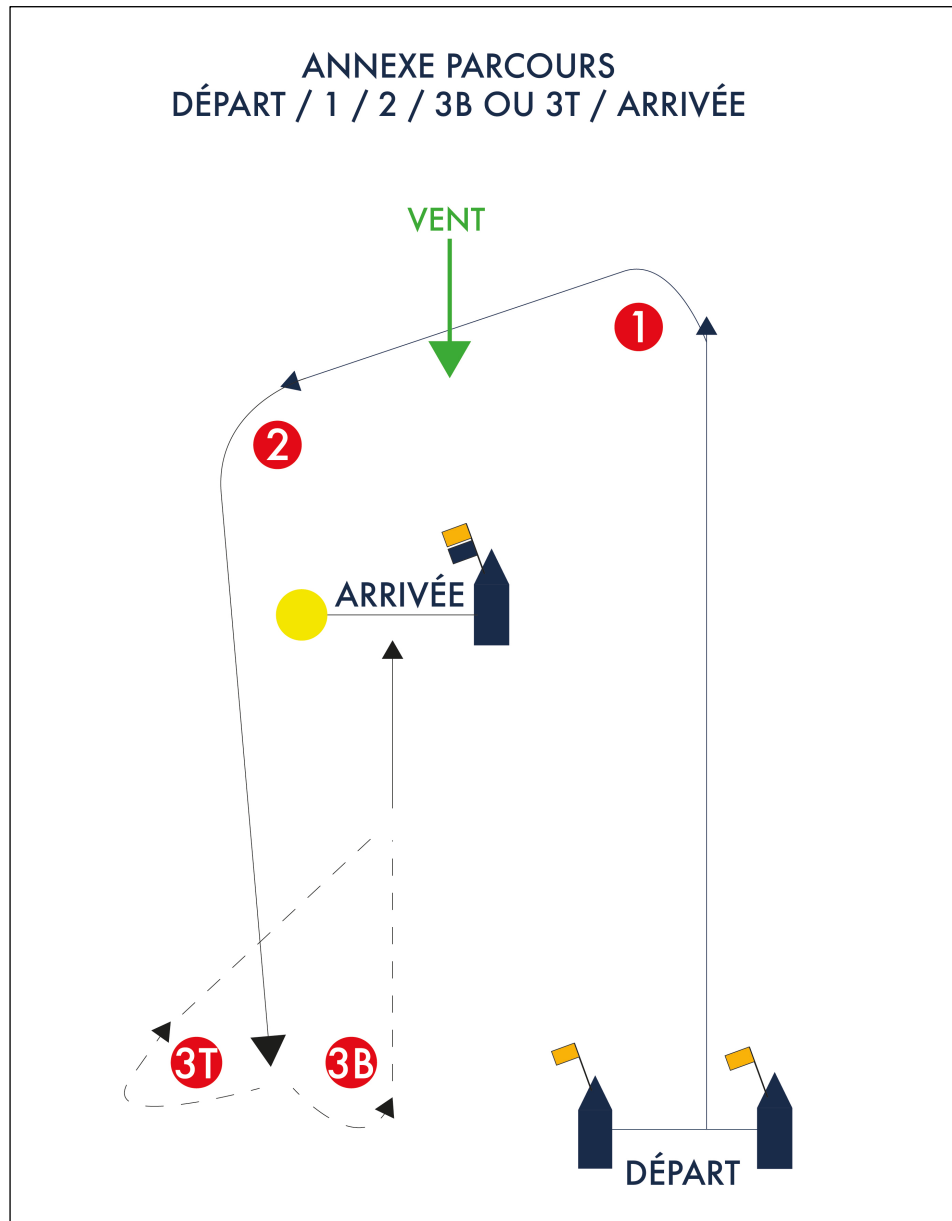
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>

Nous vous remercions de respecter strictement cette interdiction, une infraction peut engendrer l'annulation de l'épreuve

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Jean DIAZ

Présidente du jury : Bernadette DELBART



Définition et couleurs des marques :

Parcours 1, 2, 3B, 3T : Oranges
Arrivée : Bouée crayon jaune